

Séance du lundi 07 décembre 2020

Date de la convocation : 01/12/2020

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 28

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Gilles PASCAL

Absents : Alain RAYNALDY

Secrétaire de séance : Gisèle GERBAL

DE_2020_097 - Objet : APPROBATION CONTRAT RIVIERE LOT AMONT 2020-2024 et DESIGNATION D'UN DELEGUÉ CLE

Le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat mixte Lot Dourdou (SMLD) a engagé la préparation du contrat de rivière dans le but de mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Lot amont, approuvé en 2015.

Le contrat de rivière est un outil à caractère opérationnel qui planifie les principales actions à réaliser à l'échelle du bassin versant sur une période de 5 ans.

Élaboré dans le cadre d'une large concertation, le projet de contrat de rivière du Lot Amont, prévu sur la période 2020-2024 comprend des opérations sous maîtrise d'ouvrage de diverses structures (communes, communautés de communes, syndicats, Parc national, fédérations de pêche, chambres d'agriculture, etc.).

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide :

- D'autorise le Président à signer le contrat de rivière Lot Amont 2020-202.
- De nommer Mr RAYNALDY Alain comme délégué à la CLE (Commission Locale de l'Eau)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

